



FEBRUARY NEWSLETTER

Policy Changes

NAIL TECHNICIAN

The Examining & Licensing Committee and Board of Directors passed the following motions to the Nail Technician Curriculum which will be implemented on September 2, 2025:

Policy 7 j) EQUIPMENT and 8 i) NAIL TECHNICIAN

In addition to the Nail Technician curriculum amendments, the Board of Directors passed the following motions which are to be implemented by March 1, 2025.

Policies:

INFECTION CONTROL AND PREVENTION

2 l) Each manicure station must have a dust collector for e-files and enhancements.

2d) Gloves must be worn by nail technicians at all times and should be available for other employees to use when needed.

1g) Cosmetology establishment must provide an effective means to flush the eyes such as a sink, eyewash station or personal eyewash bottle.



Reminder

Blue Cross Life Insurance

Please make sure that you fill out your Blue Cross Life Insurance form correctly. If you have not indicated a beneficiary, or have not signed the form then the death benefit of \$10,000.00 will be sent to your estate. If you have not yet forwarded the form to the CANB, please do so as soon as possible by clicking below.

[**Fill in the Beneficiary Form Here**](#)

Important Update

We are currently experiencing a delay in responses. We sincerely appreciate your patience as we work diligently to respond to all inquiries.

For more details, please read [this](#) notice, effective November 15, 2024.



FEBRUARY NEWSLETTER



Save the Date

Save the Date

CANB's Annual General Meeting June 2, 2025

We are pleased to invite you to the Annual General Meeting (AGM) of CANB, to be held on June 2, at 11:00 AM in person at 220 Whiting Rd, Fredericton, NB.

This is an opportunity to review our achievements, discuss upcoming initiatives, and share our strategy plan for the coming year. Your presence and input are valuable to us.

Please RSVP by clicking below.

[Add my name to the
registration list](#)

COSMETOLOGISTS UNITE October 18th-20th, 2025

The Cosmetology Associations of New Brunswick and Nova Scotia are uniting once again to bring cosmetologists from the Maritime Provinces together under one roof for an action-packed weekend of education, competitions, vendor "cash and carry", cosmetology collaboration, and much more!

When: October 18th to 20th, 2025

Where: Halifax Marriott Harbourfront Hotel
1919 Upper Water Street, Halifax NS B3J 3J5

REGISTRATION COMING SOON!

Reserve your Accommodations now by using the link below.

[Book my Hotel
Accommodations now](#)



FEBRUARY NEWSLETTER

The Head Spa Trend

What You Need to Know

Have you heard about the growing popularity of **Japanese Head Spa treatments**? This luxurious scalp service is in high demand—but to offer it, you'll need a hairstylist license! Since these treatments often involve cleansing the hair and scalp, they fall under the hairstylist license category only.

For hairstylists looking to offer this service, please note:

- You are permitted to massage the scalp, neck, and shoulders for relaxation purposes.
- Hand and arm massages are not included under the hairstylist scope of practice.

For full details, please refer to the Cosmetology Association of New Brunswick (CANB) Act & Bylaws here: [CANB Act & Bylaws](#).



Employee Status Update

As part of the Cosmetology Association of New Brunswick's ongoing commitment to public safety and professional standards, the annual review of licensing compliance for all cosmetologists has begun.

It has always been the responsibility of the salon proprietor to ensure their employees hold active licenses with the CANB, and compliance with this review is appreciated.

This year, the CANB is placing a strong emphasis on ensuring that all cosmetologists practicing within licensed establishments hold valid CANB licenses.

Please fill out and submit the **Employee Status Update Form** by clicking the link, or by **downloading a copy of the form here** and mailing it to the CANB office.

This form lists all professionals currently employed at your establishment, along with their license numbers. **We ask that you kindly submit the completed form no later than March 31st, 2025.**



BULLETIN D'INFORMATION DE FÉVRIER

Changements de politique

Techniciens en ongles

Le Comité des examens et des licences et le Conseil d'administration ont adopté les motions suivantes concernant le programme d'études des techniciens d'ongles, qui sera mis en œuvre le 2 septembre 2025.

Politique 7 j) ÉQUIPEMENT et 8 i) TECHNICIEN EN MATIÈRE D'ONGLES

Outre les modifications apportées au programme de formation des techniciens en ongles, le conseil d'administration a adopté les motions suivantes, qui seront mises en œuvre d'ici le 1er mars 2025.

Politiques:

CONTRÔLE ET PRÉVENTION DES INFECTIONS

2 l) Chaque poste de manucure doit être équipé d'un dépoussiéreur pour les dossiers électroniques et les améliorations.

2d) Les techniciens en ongles doivent porter des gants en tout temps et les autres employés doivent pouvoir les utiliser au besoin.

1g) L'établissement de cosmétologie doit fournir un moyen efficace de se rincer les yeux, tel qu'un évier, une douche oculaire ou une bouteille de douche oculaire personnelle.



Rappel

Assurance vie Croix Bleue

Assurez-vous de remplir correctement votre formulaire d'assurance vie de la Croix Bleue. Si vous n'avez pas indiqué de bénéficiaire ou si vous n'avez pas signé le formulaire, la prestation de décès de 10 000 \$ sera versée à votre succession. Si vous n'avez pas encore transmis le formulaire à l'ACNB, veuillez le faire dès que possible en cliquant ci-dessous.

[**Remplir le formulaire
bénéficiaire ici**](#)

Mise à jour importante

Nous sommes actuellement confrontés à un retard dans les réponses. Nous vous remercions sincèrement de votre patience, car nous travaillons avec diligence pour répondre à toutes les demandes.

Pour plus de détails, veuillez lire [cet avis](#), qui entrera en vigueur le 15 novembre 2024.



BULLETIN D'INFORMATION DE FÉVRIER



Réservez la date

Assemblée générale annuelle de l'ACNB 2 juin 2025

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'assemblée générale annuelle (AGA) de l'ACNB, qui se tiendra le 2 juin à 11h00 en personne au 220 Whiting Rd, Fredericton, NB.

C'est l'occasion de faire le point sur nos réalisations, de discuter des initiatives à venir et de partager notre plan stratégique pour l'année à venir. Votre présence et votre contribution nous sont précieuses.

Veuillez confirmer votre présence en cliquant sur le lien ci-dessous.

[Ajouter mon nom à
la liste d'inscription](#)

Réservez la date

Cosmétologues Unis ! 18-20 Octobre, 2025

Les associations de cosmétologie du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse s'unissent une fois de plus pour rassembler les cosmétologues des provinces maritimes sous un même toit pour une fin de semaine remplie d'activités éducatives, de compétitions, des vendeurs de « cash and carry », de collaboration en matière de cosmétologie et bien plus encore !

Quand : Du 18 au 20 octobre 2025
Où : Hôtel Halifax Marriott Harbourfront
1919 Rue Upper Water, Halifax N-S

INSCRIPTION À VENIR

Réservez votre hébergement dès maintenant en utilisant le lien ci-dessous.

[Réservez mon hôtel
maintenant](#)



BULLETIN D'INFORMATION DE FÉVRIER

La tendance Head Spa

Ce qu'il faut savoir

Avez-vous entendu parler de la popularité croissante des traitements de spa japonais ? Ce service luxueux pour le cuir chevelu est très demandé, mais pour l'offrir, vous avez besoin d'une licence de coiffeur ! Étant donné que ces traitements impliquent souvent un nettoyage des cheveux et du cuir chevelu, ils relèvent uniquement de la catégorie des licences de coiffeur.

Les coiffeurs qui souhaitent proposer ce service sont priés de noter ce qui suit :

- Vous êtes autorisé à masser le cuir chevelu, le cou et les épaules à des fins de relaxation.
- Les massages des mains et des bras ne font pas partie du champ d'activité des coiffeurs.

Pour plus de détails, veuillez consulter la loi et les règlements de l'Association de cosmétologie du Nouveau-Brunswick (ACNB) en cliquant ici : [Loi et règlements de l'ACNB](#).



Statut D'employé

Dans le cadre de son engagement continu envers la sécurité du public et les normes professionnelles, l'Association de cosmétologie du Nouveau-Brunswick a entamé son examen annuel de la conformité aux licences pour tous les cosmétologues.

Il a toujours été de la responsabilité du propriétaire du salon de s'assurer que ses employés détiennent des licences actives auprès de l'ACNB, et nous apprécions votre collaboration à cet examen.

Cette année, l'ACNB met un accent particulier sur l'importance que tous les cosmétologues exerçant dans des établissements agréés détiennent une licence valide de l'ACNB.

Veuillez remplir et soumettre le **Formulaire de mise à jour du statut des employés** en cliquant sur le lien, ou en **téléchargeant une copie du formulaire ici** et en l'envoyant par la poste au bureau du CANB.

Ce formulaire répertorie tous les professionnels actuellement employés dans votre établissement, ainsi que leurs numéros de licence. **Nous vous demandons de bien vouloir soumettre le formulaire complété au plus tard le 31 mars 2025.**